Impact Entreprises

La lettre du CFIE sur la citoyenneté et l'entreprise

Lettre bimestrielle éditée par le Centre Français d'Information sur les Entreprises vendue au prix de 100 F

Décembre - mars 2001 – n°22

■ L'échec de l'engagement constructif en Birmanie 2

Le débat sur la responsabilité morale des entreprises opérant en Birmanie ne progresse pas. Les firmes défendent leur choix d'investissement en minimisant la réalité des risques encourus dans les pays où les droits humains sont violés.

■ Danone : marketing social ? 10

Le plan de suppression d'emploi annoncé par Danone a profondément marqué l'opinion. Considéré comme un modèle social, Danone doit concilier les attentes de ses salariés, de ses actionnaires et de l'opinion.

■ La santé : à quel prix ? 12

Le procès qui oppose l'Afrique du Sud à des groupes pharmaceutiques s'inscrit dans le débat récurrent sur le prix des médicaments. Deux logiques s'affrontent sur l'utilité réelle des brevets.

■ Mais aussi...

Social : Modulation des horaires ; Nike : à petits pas (p.7), **Actionnaires** : Fonds socialement responsables ; indices SRI ; dates des assemblées générales (p.11), **Panel-CFIE, quoi de neuf** (p.8)

Liste des entreprises citées dans ce numéro

Accor (p.5, 6), Air Liquide (p.5, 11), Alcatel (p.8, 11), Alstom (p.6, 11), Amerada Hess (p.4), Asia World Company (p.5, 6), Aventis (p.8, 11), Axa (p.11), Best Western (p.5), BNP-Paribas (p.6, 8, 11), Boissée Finance (p.5, 6), Bouygues (p.8, 11), Canal + (p.11), Carrefour (p.7, 9, 11), Casino (p.9, 11), Celerg (p.9), Coface (p.3), Crédit agricole-Indosuez (p.6), Crédit Lyonnais (p.6, 11), Danone (p.10), Dexia (p.11), EADS (p.9, 11), Eiffage (p.6), Electrabel (p.9), Equant NV (p.11), Export-Import Bank of Thailand (p.5), Exxon (p.8), Faurécia (p.9), France Télécom (p.11), GAP (p.7), Ivanhoe Mining (p.3, 5), Lafarge (p.11), Lagardère (p.11), L'Oreal (p.11), LVMH (p.11), Malaysia Export Credit Insurance Bhd (p.5), Michelin (p.9, 11), Mitsubishi Corp (p.5), Mitsui (p.4), MOGE (p.3, 4, 5), Naf-Naf (p.7), Natexis-Banques populaires (p.6), Nike (p.7), Nippon Oil (p.3, 5), Onyx (p.9), Petroleum Authority of Thailand (p.3), Petronas (p.3, 4, 5), Pierre Cardin (p.7), PPR (p.11), Premier Oil (p.3, 4), PSA (p.9, 11), Renault (p.9), SBS (p.5), Schneider Electric SA (p.11), Seb (p.11), Siemens (p.8), Socata (p.9), Société Générale (p.11), Sodexho (p.11), Sogerma (p.9), Suez Lyonnaise des eaux (p.9, 11), ST Microelectronics (p.11), Texaco (p.3), TF1 (p.11), Total Fina Elf (p.2, 3, 4, 11), Toyota (p.9), Unocal (p.3, 4), Valeo (p.11), Vivendi Universal (p.9, 11).

Editorial

Martial Cozette
Directeur du CFIE

Finalité des outils

Les firmes nous ont habitués à une impressionnante croissance de leurs résultats. Les bénéfices de dix entreprises du CAC 40 qui ont publié leurs comptes dans les premiers mois de l'année ont encore progressé de 28 % en 2000. Mais les perspectives s'annoncent moins exaltantes et les marchés financiers n'admettent pas de pause fut-elle pour absorber la croissance passée. D'où les annonces de réduction d'effectifs.

Dans ce contexte, les outils d'évaluation de la qualité sociale du management des entreprises (référentiels pour audit social, rapports sociétaux et autres placements socialement responsables) et les initiatives pour en faire la promotion se retrouvent en porte-à-faux et perdent de leur crédibilité. Les critères qu'ils utilisent pour évaluer les performances sociales des entreprises ne répondent pas aux attentes des épargnants. Une question fondamentale reste donc en suspens : à quoi servent ces outils ?

Si le but est de pousser à l'amélioration les politiques sociétales des grands groupes, l'objectif est manqué. Par rapport aux critères sociaux et environnementaux, les fonds socialement responsables français adoptent une sélection de titres encore trop timide. Il en est de même, si l'ambition est d'apporter aux managers un reflet de la perception du public à leur politique sociale et environnementale. Danone, qui bénéficiait jusque là d'une bonne « cotation sociale » et figure dans la plupart des fonds éthiques, n'emporte pas l'adhésion de l'opinion sur ce point.

En fait, le public attend que l'économie, et donc les entreprises, soit au service de l'être humain et non pas l'inverse, même lorsque les mesures pour réduire l'impact des restructurations sont de bonne qualité. La politique sociale d'une entreprise n'est pas seulement le garant de sa cohésion interne mais aussi de cohésion externe qui, finalement, pose la question de la place de l'entreprise dans la société.

DOSSIER

L'échec de l'engagement

La Birmanie reste une dictature au développement économique bloqué. Les principaux investissements étrangers portent sur le gaz, les mines et le tourisme.

L'opacité concernant les opérations qui y sont menées demeurent la règle malgré une forte réactivité des entreprises interrogées par *Impact Entreprises*.

La question des relations entre développement économique et ouverture démocratique reste en suspens.

Le discours sur la nécessité de promouvoir de nouveaux modes de gouvernance sociale et environnementale alliant acteurs économiques, politiques et société civile est aujourd'hui omniprésent. De l'enceinte des organisations internationales au début des années 90, le thème s'est répandu jusqu'à faire la tête d'affiche du dernier sommet de Davos.

La Birmanie, pays de 48 millions d'habitants enclavé entre les géants chinois et indien n'est pas, à l'évidence, l'épicentre de ce défi essentiel auquel est confrontée la communauté internationale. Il constitue, en revanche, l'une de ses illustrations les plus frappantes.

Cependant, le débat sur la responsabilité morale des entreprises opérant en Birmanie apparaît incapable de produire des éléments de progrès probants. De fait, les principales entreprises mises en cause pour leur collaboration directe avec la dictature birmane, au premier rang desquelles **TotalFinaElf**, privilégient manifestement une stricte logique médiatique à une analyse étayée de leur responsabilité sociale.

Plus généralement, on peine à discerner dans le comportement des différents acteurs économiques et politiques occidentaux, une attitude cohérente fondée sur une vision pragmatique des réalités birmanes.

La Birmanie reste tout d'abord l'un des pays les plus pauvres du monde. Dans son rapport de novembre 1999, le FMI évalue à environ 300 dollars le PNB par habitant du pays. L'opacité de la comptabilité publique bir-mane (omissions des dépenses militaires du gouvernement et de leur financement ou utilisation d'un triple taux de change kyat/dollar notamment) impose de considérer ce chiffre avec prudence. Il placerait toutefois la Birmanie à un niveau proche, voire inférieur, de celui du Laos et du Cambodge.

Avec ce dernier, la Birmanie est, surtout, un des seuls pays de la zone à n'avoir pas connu de croissance significative sur les quinze dernières années. Entre 1985 et 1998, son PNB réel par habitant n'aurait augmenté, selon la Banque mondiale, que d'environ 10 %. Un chiffre à comparer avec une progression sur la même période de 55 % pour l'Indonésie et la Malaisie, de 80 % et 100 % pour le Vietnam et la Thaïlande et jusqu'à 150 % pour la Chine.

Le pays dispose pourtant d'atouts indéniables. Ses richesses naturelles sont remarquables (teck, zones de pêche, riz, gaz et pétrole, minerais, pierres précieuses…) et le niveau d'éducation de sa population traditionnellement élevé.

Après treize ans d'exercice du pouvoir, la junte militaire birmane a démontré son incapacité à poser les bases de tout développement économique.

« Une économie entre les mains d'une oligarchie militaire. » Si l'économie birmane a inspiré cette formule à l'universitaire Alain De Sacy[1], cela est lié au caractère intrinsèquement très limité de l'ouverture économique amorcée par le SLORC[2] en 1989. *« La structure de l'économie birmane n'a pas significativement changé depuis les réformes de 1988 »*, résume en mai 2000, une note de la Banque asiatique de développement.

Que ce soit sous la bannière de la *« Voie birmane vers le socialisme »* ou d'un modèle de marché « cosmétique », l'économie birmane reste en effet pour l'essentiel entre les mains de la junte au pouvoir.

Drogue et travail forcé

Pour conserver un pouvoir dépourvu de légitimité démocratique[3] sur un pays composée d'une impressionnante mosaïque d'ethnies, en état de guerre civile larvée depuis cinquante ans, le gouvernement consacre une lourde part du budget de l'Etat (40 % suivant le FMI) à ses dépenses militaires.

Malgré des postes budgétaires de l'éducation ou de la santé réduits à leur strict minimum, et en l'absence d'aide financière internationale, le déficit public est chronique. Financé sans relâche par la Myanmar Central Bank, il en une résulte une inflation endémique. Outre ses conséquences monétaires, l'impasse budgétaire dans laquelle est en permanence acculé le gouvernement birman l'incite à trouver, à tous les échelons d'un pouvoir largement décentralisé, des revenus supplémentaires ou des ressources gratuites. Ainsi, le recours au travail forcé est nécessaire au pouvoir tant pour assister son armée que pour la construction d'infrastructures civiles.

Ces pratiques systématiques ont amené l'Organisation internationale du travail à engager contre la Birmanie une action sans précédent dans l'histoire de cette organisation. Faisant pour la première fois usage de l'article 33 de sa constitution, l'OIT a appelé l'ensemble de ses membres à réexaminer leurs relations économiques avec la Birmanie de sorte que celle-ci ne puissent contribuer à perpétuer la pratique du travail forcé.

La collusion de l'appareil militaire birman avec les producteurs d'opium historiquement présents dans les zones frontalières est la deuxième donnée systémique clef, liée au besoin de devises du régime. Pour nombre d'observateurs, notamment le département d'Etat des Etats-Unis, l'économie « extra-légale » de

constructif en Birmanie

la drogue pèserait aussi lourd que l'économie légale birmane. La production d'opium serait ainsi passée de 800 tonnes en 1987 à 2 800 tonnes dix ans plus tard, faisant du pays le premier producteur mondial. Une telle dépendance à l'égard de l'économie parallèle de la drogue, par l'opacité qu'elle implique, empêche tout progrès vers la construction d'un environnement économique sain.

De manière générale, l'opacité de cet écheveau de facteurs politiques et économiques conduit les analystes à évaluer le pays comme fort peu attrayant pour les entreprises étrangères. La **Coface** diagnostique ainsi comme élevé à court terme et très élevé à moyen terme, le « risque-pays » birman.

En termes d'éthique des affaires, l'environnement birman induit, par ailleurs, pour l'investisseur potentiel un risque d'implication directe ou indirecte dans des pratiques criminelles.

Profil des capitaux investis en Birmanie

Les statistiques disponibles sur la structure des investissements étrangers effectués en Birmanie sont peu fiables, tant en ce qui concerne leur valeur absolue, qu'en matière de sectorielle ou géographique. Ainsi, comme l'observe le CFCE[4], *« les investissements étrangers sont comptabilisés par pays de provenance de fonds ce qui fausse l'évaluation. Un certain nombre de transferts de fonds viennent de Singapour, Hong Kong ou de paradis fiscaux, principalement sous pavillon britannique. Les compagnies pétrolières ont notamment recours à ces intermédiaires mais aussi les sociétés qui ne souhaitent pas que leur raison sociale soit associée à la junte birmane et qui utilisent des sociétés écrans souvent singapouriennes ».*

Ces réserves posées, on peut néanmoins tracer les grands traits des capitaux investis en Birmanie. D'une part, ils sont relativement peu importants. Entre 1995 et 1999, suivant le FMI, les investissements effectivement réalisés en Birmanie seraient 2,5 fois inférieurs à ceux effectués au Vietnam sur la même période. D'autre part, ils se concentrent largement sur l'exploitation des richesses naturelles du pays. Activités pétrolières, gazières et minières, d'une part, tourisme et immobilier, d'autre part représenteraient environ 80 % des investissements étrangers. Enfin, les investissements asiatiques sont les plus nombreux, notamment singapouriens et thaïlandais, reflétant un ancrage profond de l'économie birmane dans sa zone géographique immédiate. On retrouve celui-ci dans l'analyse du commerce extérieur birman. Suivant les données du FMI, entre 1995 et 2000, les exportations et importations birmanes sont asiatiques, respectivement à 75 % et 90 %.

Premier Oil

Evolution des réserves en millions de barils équivalent pétrole

Répartition géographique des réserves à fin 1999

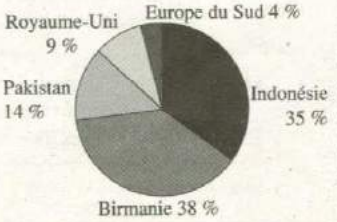

Trois projets d'exploitation

Trois projets initiés par des entreprises occidentales ressortent toutefois par leur poids financier.

En premier lieu, les projets de production de gaz, exploitant les champs de Yadana et de Yetagun, pèsent à eux seuls près de deux milliards de dollars. Ils sont directement associés au régime militaire via la monopolistique **Myanmar Oil and Gaz Enterprise** (MOGE), qui détient une participation de 15 % dans les deux projets. Outre cette dernière, le consortium exploitant le champ de Yetagun, est composé de la compagnie d'Etat malaise **Pétronas** (30 %), du britannique **Premier Oil** (26,6 %), du japonais **Nippon Oil** (14,17 %) et de la **Pétroleum Authority of Thailand** (14,17 %) acheteuse du gaz. L'opération, selon **Premier Oil**, a mobilisé une enveloppe budgétaire de 685 millions d'USD. La production a débuté en juin 2000. Initialement, le projet était mené par l'américain **Texaco** (50 % des parts), qui a cédé sa participation à **Pétronas** fin 1997. Le retrait de la compagnie américaine, quoique décrit dans son rapport annuel comme *« un arbitrage au sein de ses actifs, motivé par une opportunité de plus-value financière »*, n'est sans doute pas sans lien avec la pression médiatique croissante qu'elle subissait sur son marché intérieur.

Le projet Yadana mené par **Total** (31,2 % des parts), associe, outre la **MOGE**, l'américain **Unocal** (28,2 %) et la **Pétroleum Authority of Thailand** (25,5 %) acheteuse du gaz. Il représente sans conteste l'investissement le plus important jamais réalisé en Birmanie avec un budget communiqué d'environ 1,2 milliard d'USD.

Le troisième projet occidental particulièrement significatif concerne l'exploitation d'une mine de cuivre dans la région de Mandalay par la société canadienne **Ivanhoe Mining**. Menée dans le cadre d'un joint-venture à 50/50 avec une filiale du ministère birman des Mines (Mining Enterprise N°1), l'opération aurait mobilisé, selon le CFCE, environ 500 millions d'USD. Tirant de cette opération, un chiffre d'affaires de 23,6 millions d'USD en 2000, l'entreprise canadienne étudie actuellement le financement de l'exploitation d'un second gisement proche. Evaluant les capitaux nécessaires à ce second volet à 390 millions d'USD, le président de la compagnie annonçait récemment l'intérêt manifesté par des financiers japonais pour le montage du projet. Le ministre japonais de l'Industrie, du Commerce et de l'Investissement (MITI) s'est associé à une réunion tenue en décembre sur le dossier.

Total au centre des polémiques

De ces trois projets, celui mené par **TotalFinaElf** s'est trouvé au centre des polé-

miques les plus âpres. Outre le soutien économique apporté à un régime qui n'évolue pas, le groupe est accusé d'être complice des exactions humanitaires commises par les militaires en raison de la construction du gazoduc (expropriations, déplacement de population, travail forcé, exécutions sommaires). Dans une interview donnée en juillet 1996 au journal *Le Monde*, Aung San Suu Kyi elle-même, qualifiait ainsi **Total** de *« plus fort soutien du système militaire birman »*.

Après plusieurs années de débat passionné, force est de constater qu'aucune réponse satisfaisante n'a jamais été apportée par la compagnie pétrolière à ces accusations.

Les poursuites engagées aux Etats-Unis contre la compagnie par des victimes birmanes d'exactions militaires, écartées du procès avec l'intervention du ministère français des Affaires étrangères, et son partenaire américain **Unocal**, apportent un éclairage sur ce point. Le 1er septembre 2000, le juge fédéral américain en charge du dossier déboutait en effet les plaignants tout en notant que *« selon toute vraisemblance, Unocal connaissait l'existence du travail forcé et le fait que le consortium pétrolier en ait bénéficié »*.

Communication plutôt qu'information

Les positions de **TotalFinaElf** et **Unocal** sur l'opération Yadana ou de **Premier Oil**, opérateur du projet Yetagun, sont similaires. Tout d'abord, l'abondante littérature sur les projets socio-économiques mis en place par les pétroliers dans leurs zones d'opération, est prétexte à une autocélébration quant aux mérites sociaux et environnementaux des compagnies. Ainsi, *« l'étude de cas relative au Myanmar »* publiée par **Unocal** sur son site Internet sous le titre *« Droits de l'Homme et engagement économique »* conclut-elle sur le projet Yadana : *« Ce projet constitue un modèle de responsabilité sociale d'entreprise dans un pays en voie de développement. »*

Mais sur des questions difficiles à éluder, comme les conséquences d'un partenariat direct avec un régime impliqué de manière endémique dans la production d'héroïne, les entreprises pétrolières sont peu disertes. Ainsi, en 1997, **Unocal** réclamait auprès de la SEC[5] le rejet d'une proposition de résolution, déposée par un actionnaire, demandant une enquête sur les sources de revenus de la **MOGE** et les accusations de blanchiment formulées à l'encontre de cette dernière. Cette démarche justifiée par **Unocal** par *« la loi sur les secrets officiels du Mynamar »* fut rejetée par la SEC, et la résolution soumise au vote.

De même, interrogé en février 1999 par une mission parlementaire d'information sur le rôle des compagnies pétrolières dans les PVD, Thierry Desmaret, président de **TotalFinaElf**, éludait toute analyse étayée des problèmes éthiques soulevés par les opérations birmanes de **Total** : *« En investissant dans ce pays, Total créera à terme des sources licites de revenu et un secteur économique sain qui génère de l'énergie disponible et des recettes d'exportation grâce aux ventes de gaz à la Thaïlande. »*

Le propos de M. Desmarest mérite toutefois d'être éclairé concernant *« l'énergie disponible »* et les *« recettes d'exportation »*. Le projet Yadana, baptisé projet « trois en un », comprenait la construction d'un pipeline destiné à alimenter près de Rangoon, une centrale électrique et une usine d'engrais. Ce projet, d'un coût estimé de 700 millions d'USD, devait être financé par la compagnie japonaise **Mitsui**. La construction du gazoduc et de la centrale électrique relevait, selon le CFCE, *« de la responsabilité de **Total**. »*

Or, lors d'une rencontre le 2 février dernier avec des représentants de l'association Info-Birmanie, M. Delaborde, directeur de la communication du groupe, confirmait le gel *sine die* de ces opérations. Selon lui, *« le seul engagement contractuel de **Total**, porte sur la livraison d'une partie de la production du champ de Yadana et non sur la mise en place des infrastructures du projet "trois en un" »*. L'impact de la principale réponse de **Total** au questionnement sur son apport économique à la Birmanie s'en trouve diminué.

Les éléments relatifs aux opérations birmanes de Yetagun, communiqués par **Premier Oil** sur son site Internet apportent tout aussi peu d'informations économiques ou financières significatives.

La description du programme socio-économique mis en place par la compagnie n'occupe pourtant pas moins de six pages. Elle comprend notamment une description minutieuse de *« la formation des villageois à la conscience et l'action environnementale »* ou celle d'un astucieux élevage porcin prévoyant *« l'accès aux cochons grâce à un schéma de crédit revolving »*. A l'inverse, une rubrique « FAQ » traite lapidairement les questions éthiques soulevées par la présence de la compagnie en Birmanie en recourant à un jargon économiquement correct :

«L'investissement étranger est l'une des rares sources de revenu essentielles au gouvernement de Rangoon. Comment justifiez-vous le rôle que vous jouez dans le maintien au pouvoir de la junte ?

- Nous respectons les préoccupations politiques et relatives aux droits de l'Homme des gouvernements et des ONG et leur soutien de sanctions liées à ces problèmes. Nous croyons toutefois fermement que le dialogue, l'engagement, ainsi que le développement durable, sont des clefs de promotion du changement, aujourd'hui et dans le futur. »

« Quelle est votre attitude face aux problèmes des droits de l'Homme au Myanmar ?

- La prise en compte des problèmes des droit de l'Homme fait partie intégrante de l'activité de Premier Oil. Notre politique est fondée sur le respect des droits fondamentaux énoncés par la déclaration universelle des droits de l'Homme. Nous maintenons un dialogue régulier avec les parties prenantes parmi lesquelles, Amnesty International, le Foreign Office, la commission européenne et des ONG, pour mieux comprendre comment faire progresser la société civile en Birmanie. »

Cette mention d'un « dialogue » constructif avec le Foreign office, ne doit pas masquer le fossé qui sépare l'intention des faits, Robin Cook ayant précisément exhorté à plusieurs reprises **Premier Oil** à cesser ces opérations birmanes. Le ministre britannique déclarait par ailleurs en septembre 98 au sujet de la junte birmane : *« C'est un des seuls gouvernements au monde prêt à tirer profit du trafic de*

Investissements de Total Fina Elf
en Birmanie depuis 1992, en millions de FF

Montant total de l'actif à fin 1999	1 296
Total cumulé des pertes à fin 1999	238
Montant des ventes en 1999	86

drogue plutôt qu'à lutter contre celui-ci ».

L'examen de l'attitude du canadien **Ivanhoe Mining** confirme encore le sentiment que faute de pouvoir apporter des réponses aux questions de fond soulevées par leur présence en Birmanie, les principaux investisseurs occidentaux ont adopté une stratégie médiatique pour amoindrir la portée des accusations.

Le débat se résume à des échanges d'arguments qui visent plus à jeter le discrédit sur son interlocuteur qu'à apporter des solutions. Le président de la compagnie minière diffuse en effet sur son site Internet une violente prise à partie de l'ONG « The Canadian Friend of Burma » au titre du contenu d'un document diffusé par cette dernière. Le président de la compagnie canadienne se contente de dénoncer les imprécisions ou inexactitudes techniques dans les faits rapportés par l'ONG dans un langage dépouillé de diplomatie. Il accuse ainsi le rédacteur du document incriminé de l'ONG de *« s'adonner à une propagande grotesque en s'interrogeant sur la couverture éventuellement fournie par les compagnies minières au Myanmar à des activités de blanchiment tout en reconnaissant l'absence de preuve formelle sur le sujet »*. Pour finir, il met au défi l'ONG de *« produire des preuves ou de retirer son insinuation »*.

Le silence asiatique

Face à ces discours, le silence des compagnies pétrolières asiatiques contraste nettement. Il n'est pas étonnant de la part de **Pétronas**, compagnie détenue à 100 % par le gouvernement malais qui ne fait pas mystère de son soutien au pouvoir birman.

Le premier ministre malais Mohamad Mahatir effectuait d'ailleurs en janvier de cette année une visite d'une semaine, notamment pour évoquer avec le leader de la junte birmane le renforcement des liens économiques entre les deux pays.

La thèse de l' « engagement constructif », formulée par l'Asean à l'égard de la Birmanie, s'illustre encore dans le financement de la participation de la **MOGE** au projet Yetagun. Cette dernière, rapporte une dépêche Bloomberg d'août 1998, a bénéficié d'un prêt syndiqué de 130 millions d'USD à échéance 2007 conduit par **Mitsubishi Corp** et auquel participent la **Malaysia Export Credit Insurance Bhd** et la **Export-Import Bank of Thailand**.

Nippon Oil, qui a d'ailleurs fusionné avec **Mitsubishi Oil**, pour constituer le premier groupe pétrolier japonais en 1999, ne communique pas plus que **Pétronas** sur les questions éthiques soulevées par sa présence en Birmanie. La compagnie japonaise entretient par ailleurs des liens étroits avec son homologue malais et a annoncé récemment un investissement de 440 millions d'USD en Malaisie.

Tourisme : opacité à tous les étages

Après le secteur énergétique, le tourisme et l'hôtellerie constituent les activités ayant mobilisé dans l'économie birmane le plus d'investissements étrangers. Le montant des capitaux étrangers investis dans ce secteur de l'économie s'élèverait selon le CFCE à 763 millions d'USD à la fin 97, le flux d'investissement s'étant ensuite progressivement tari.

Outre qu'ils occupent par leur poids financier les deux premiers rangs des investissements étrangers en Birmanie, énergie et tourisme présentent au regard des questions éthiques soulevés par l'environnement économique birman des similitudes évidentes.

Economiquement, ces activités répondent tout d'abord, comme le note le FMI, à une tentative du pouvoir de *« promouvoir la croissance des secteurs les plus susceptibles de générer un apport de devises important »*.

D'un point de vue éthique, le tourisme présente pour l'investisseur étranger un environnement aussi risqué que celui des activités énergétiques.

D'une part, d'après des ONG comme Amnesty International, les militaires ont eu largement recours au travail forcé pour mettre en valeur le patrimoine touristique potentiel du pays. D'autre part, une suspicion d'implication dans les mécanismes de blanchiment des revenus de la drogue entoure le secteur hôtelier en Birmanie. Dans un rapport de 1996 sur l'économie birmane, l'ambassade américaine s'interroge ainsi sur *« les motivations des investisseurs à construire de nouveaux hôtels, alors que la probabilité d'une surcapacité à court terme est largement reconnue »*. Le rapport note, à cet égard, que *« la taxe officielle de 40 % à payer au gouvernement birman pour "blanchir des revenus" injustifiés légalement, rend rentable tout investissement licite perdant moins de 40 % »*.

Enfin, le tourisme apparaît comme l'un des supports clés de la politique mise en œuvre par la junte militaire pour promouvoir son changement d'image auprès de la communauté internationale.

La saison 1996/1997 a en effet été décrétée *« Visit Myanmar Year »*. Le choix de cette date, préalable à l'admission de la Birmanie dans l'Asean prend parfaitement sa place dans la stratégie de communication du régime, après la fin symbolique de l'assignation à résidence d'Aung San Suu Kyi en 1996. Les tour-opérateurs français, ont joué un rôle significatif dans cette promotion du tourisme birman. En mars 1996, un prix Gulliver d'or était pour la première et dernière fois attribué par la profession à un voyage et venait récompenser un circuit birman.

Les capitaux investis dans le secteur sont essentiellement singapouriens et thaïlandais. L'**Asia World Company** du *tycoon* chinois Robert Kuok contrôle ainsi les deux plus récents hôtels de luxe de Rangoon, le *Shangri-la* et le *Trader's*. Ses intérêts financiers dans le *Trader's* y rencontrent ceux de Lo Hsing Han, un ancien « seigneur de l'opium » birman.

Illustration extrême de la complexité de ces opérations, on retrouvait également dans le financement du *Trader's* et du *Shangri-La*, et avant la dissolution de celui-ci fin 1997, un fonds d'investissement dédié à des prises de participation en Birmanie, le Myanmar Fund. Outre les susmentionnés, figuraient au sein du Myanmar Fund, le fonds d'investissement de l'Etat de Singapour (20 % des parts) et des actionnaires minoritaires comme la **SBS** et **Air Liquide**.

Depuis le retrait de **Best Western** en juin 2000, motivé par un risque d'image jugé démesuré, **Accor** est la dernière chaîne occidentale importante présente en Birmanie. Outre deux *Novotel* à Pagan et Mandalay, le nom d'**Accor** est associé en Birmanie au projet, resté inachevé, du *Sofitel* de Rangoon.

On trouve également dans la capitale birmane, une enseigne *Pansea*, petite chaîne haut de gamme, dont le holding parisien **Boissée Finances** est actionnaire majoritaire. **Boissée Finances** entretient des liens privilégiés avec **Accor**, puisque dirigé par un ancien directeur financier du groupe et premier actionnaire du plus important franchisé d'**Accor**. Stanislas Rollin, président de **Boissée Finances**, est par ailleurs pré-

sent, à titre personnel, dans une autre société hôtelière, **PRA-FMI**, en joint-venture avec des partenaires français et birmans.

La présence birmane d'**Accor**, société jugée par des agences de notation digne d'intérêt dans son secteur, au titre de sa politique sociale et environnementale, est étonnante. L'arbitrage entre un risque d'image important, compte tenu de l'environnement birman, et le caractère dérisoire des enjeux économiques représentés par deux *Novotel* a peut-être été omis à ce jour.

En revanche, en ce qui concerne le projet de *Sofitel* de Rangoon, la direction de la communication de l'enseigne nous a confirmé qu'**Accor** n'avait vocation qu'à être l'opérateur de l'hôtel et n'avait rien investi dans l'opération. Le groupe précise par ailleurs ne pas avoir gardé trace de l'identité des investisseurs et mentionne simplement l'origine thaïlandaise des capitaux. Cette information aurait permis d'éclairer les dessous d'une opération qui incite, faute d'éclaircissement, à toutes sortes d'hypothèses.

Le maître d'œuvre du chantier du *Sofitel* de Rangoon, était en effet la **SAE Eiffage**, alors présidée par Michel Roussin, ancien ministre français de la Coopération. On notera enfin, qu'avant le chantier du *Sofitel* de Rangoon, **SAE Eiffage** avait mené la construction du *Shangri-la* de Djakarta, pour l'**Asia World Company** déjà évoquée plus haut pour ses « mauvaises fréquentations » birmanes.

Force est de constater qu'on retrouve dans ces opérations du secteur touristique, la même absence de lisibilité que celle qui entoure les opérations pétrolières. Le traitement de l'information par les entreprises engagées financièrement en Birmanie ne permet pas de rompre l'opacité qui enveloppe le pays.

Les quatre grandes banques françaises disposant de bureaux de représentation en Birmanie, le **Crédit lyonnais**, **Natexis Banques populaires**, **BNP Paribas** et **Crédit agricole Indosuez**, nous ont toutes fait savoir que leur présence était avant tout symbolique et leur activité très restreinte.

Pourtant, un article intitulé « Banques en poupe » dans une publication de janvier 1996 de la French Business Association consacrée exclusivement au Myanmar, se termine par une appréciation enthousiaste du rédacteur d'**Indosuez** : *« En conclusion, on peut dire que le Myanmar, avec ses ressources humaines et naturelles et sa politique d'ouverture est la "nouvelle frontière" dans la région du delta du Mékong. Les premiers arrivés seront sans doute les mieux servis... »*

Mais la Birmanie reste un sujet sensible. La réponse d'**Alstom** en fournit un nouvel exemple. Par le biais de sa direction des relations avec la presse, **Alstom** nous a répondu fort brièvement. La société affirme *« ne pas être implantée en Birmanie »* et avoir *« un volume d'affaires avec ce pays quasiment inexistant »*, justifiant ainsi ne pas être en mesure de répondre à notre demande. Suivant le PEE de Rangoon, **Alstom** dispose pourtant de deux bureaux de représentation à Rangoon, au titre de ses activités de production d'électricité d'une part, et d'entretien de matériel ferroviaire d'autre part.

Quelle que soit l'étendue de sa présence actuelle en Birmanie, une double page dans un numéro « Spécial Myanmar » de la revue *« Faits et projets »* de 1996 titrait pourtant *« Myanmar Railways et Gec Alstom : 40 ans de coopération »*.

Quelle exemplarité birmane ?

On ne peut que constater le refus des entreprises présentes en Birmanie d'entamer le dialogue sur la responsabilité morale de leurs opérations dans un contexte périlleux, tout en soulignant leur promptitude à réagir oralement à notre questionnaire.

On aimerait pouvoir en limiter les conclusions, au constat d'une dérive systémique locale. Malheureusement, le dynamisme indéniable dont fait preuve la société civile pour tenter d'infléchir l'absence manifeste d'autodiscipline des acteurs économiques a mis à jour des problèmes plus fondamentaux.

Les initiatives les plus fortes issues de la société civile pour imposer leurs exigences citoyennes n'ont jamais trouvé de relais véritable de la part des puissances politiques occidentales. Faute d'un arbitrage politique et légal, le débat entre les promoteurs de la prise en compte de valeurs humaines universelles dans l'économie et les grandes entreprises s'installe dans une guerre de l'information délétère.

Ainsi l'attelage disparate composé de l'Union européenne, du Japon et de lobbies de grandes entreprises américaines qui s'est dressé contre la Selective Purchasing Law de l'Etat du Massachusetts apparaît-il particulièrement significatif du peu d'enclin à laisser s'exprimer de nouveaux modes de régulation économique.

On voit mal en effet comment la menace levée par l'Union européenne et le Japon de porter l'affaire devant l'Organisme de règlement des différends de l'OMC, ce qui aurait constitué une première historique, pourrait avoir été motivée par leurs seuls enjeux économiques birmans et non par une approche idéologique.

De même, on ne peut qu'être très réservé à l'égard des chances de l'OIT de réussir à faire prévaloir une ligne dure à l'égard de la Birmanie, alors même que l'ensemble des pays asiatiques s'y oppose, et qu'aucune puissance occidentale majeure n'a jusqu'alors pris l'initiative de sanctions commerciales étendues.

Conséquence, les risques pour les entreprises et leurs actionnaires d'opérer dans des régions où les droits humains sont violés risquent de rester encore peu, voire pas du tout, pris en compte dans le choix des investissements des entreprises. et cela sans qu'un avantage évident puisse en être tiré par les pays.

PL

[1] L'économie de la Birmanie : une dépendance à la Drogue chez Vuibert - collection gestion internationale-1997.

[2] Ne Win, père de la « Voie birmane vers le socialisme » prend le pouvoir en 1962. En 1988, le SLORC (State Law and Order Restauration Council) est créé sur fond de prostestations populaires massives et de répression violente. Il prend les pleins pouvoirs en l'attente d'élections démocratiques. Le parti a changé de nom en 1997, SPDC, et détient toujours le pouvoir.

[3] Le parti du prix Nobel de la Paix Aung San Suu Kyi. a remporté les élections en 1990 mais celles-ci n'ont jamais été validées.

[4] Myanmar : un marché - dernière édition disponible en date de novembre 1997.

[5] SEC : Securities and Exchange Commission, l'autorité américaine de surveillance des opérations boursières.

Modulation des horaires

L'expérience de « travail en îlot », débutée en mai 1998, dans les magasins Carrefour en France va être généralisée à tous les hypermarchés français du groupe. En juin 2001, la mise en place sera achevée dans tous les magasins issus de Carrefour et débutera dans ceux de l'ex-Promodès.

Le « travail en îlot » doit permettre de concilier les choix des horaires de travail des caissières avec les besoins du magasin afin que la direction, les caissières et les clients soient satisfaits.

Après un diagnostic de la situation des magasins réalisé par la direction, des groupes de vingt à trente caissières sont constitués selon différents critères sociologiques afin d'être équilibrés : des mères, des étudiantes, des jeunes et des moins jeunes... Suit après la formation des responsables de caisse puis des premières animatrices de caisse, détachées six heures par semaine de leur travail pour assurer l'aménagement des horaires pendant six mois. Dans les magasins, toutes les hôtesses de caisse reçoivent une formation de douze heures pour expliquer le fonctionnement du système.

Celui-ci se déploie en trois phases et permet aux caissières de choisir pour chaque semaine leurs horaires. La première phase consiste à choisir selon sa seule préférence ses horaires. Une semaine après, la direction du magasin peut demander la modification de certains choix par rapport aux besoins du magasin. Les caissières procèdent elles-mêmes à l'ajustement. Enfin, l'animatrice de caisse est chargée d'ajuster les horaires de son îlot (quart d'heure manquant...). Dans le cadre de l'ARTT, la convention sur la modulation offre aux caissières la possibilité de moduler leurs horaires jusqu'à six heures par semaine.

Un suivi de la mise en place se déroule sur une période de six mois à la fin de laquelle un questionnaire anonyme est envoyé aux assistantes de caisse. Le taux de réponse est de 74 %, et montre que 94 % des caissières sont satisfaites. Des enquêtes réalisées par les partenaires sociaux font aussi part d'un bon taux de satisfaction.

Cette organisation du travail peut permettre une flexibilité plus ou moins choisie et donc une disponibilité plus grande au travail et au client, ainsi qu'un meilleur contrôle du temps domestique. De plus, il peut être un facteur de plus grande solidarité dans un métier où les horaires ne la favorisent pas.

Cependant, il faut garder à l'esprit la « pénibilité » de l'emploi liée notamment à la non-reconnaissance de ce métier par les clients. De même, les faibles rémunérations, dues à l'imposition quasi systématique du temps partiel, ne sont guère valorisantes. D'ailleurs, il existe aujourd'hui un réel problème de recrutement.

Santé au travail

Les atteintes à la santé imputables aux conditions de travail ne cessent de s'aggraver, notamment le nombre d'accidents mortels est passé de 668 en 1998 à 761 en 1999. Selon la Cnam, les maladies professionnelles reconnues ont quadruplé en dix ans et triplé en huit ans. Selon la CGT, la progression enregistrée en 1999 est due essentiellement *« aux lésions par efforts répétés »*, engendrées par certains gestes et postures de travail, qui représentent près des deux tiers des maladies professionnelles. L'usure des articulations est responsable de 76,1 % des maladies professionnelles.

Nike : à petits pas

Kuk Dong International est une société textile à capitaux coréens. Ses usines situées en Corée, Chine, Indonésie, au Bangladesh et au Mexique, produisent pour Nike, Pierre Cardin et Naf-Naf. En janvier, 300 ouvriers de l'usine Atlixco ont occupé les locaux suite au licenciement de cinq salariés. Ce procédé est régulièrement utilisé pour empêcher la constitution d'un syndicat indépendant. Après que les syndicalistes « maison » ont menacé les grévistes, la police est violemment intervenue : quinze ouvriers ont été hospitalisés.

C'est là un des nombreux exemples des conditions de travail qui existent encore dans l'industrie textile. Jusqu'à présent aucune multinationale n'avait reconnu officiellement la situation pourtant signalée par les ONG.

Nike a rompu la loi du silence après de longues années passées sous la pression des ONG. En février 2001, L'entreprise a publié un rapport sur les conditions de travail chez ses sous-traitants indonésiens. L'enquête a été menée par l'organisation Global Alliance auprès de 4 000 salariés sur 54 000 en 5 000 heures d'écoute. Notamment, elle révèle que *« 2,5 % des salariés ont déclaré avoir été victimes d'attouchements sexuels et 8% de commentaires à caractère sexuel inapropriés. Plus de 3 % d'entre eux ont déclaré avoir été victimes d'abus physiques »*.

Nike dispose d'une équipe de 30 salariés chargés de vérifier l'application du code de conduite et de contrôleurs permanents chez ses principaux fournisseurs. Nike a aussi doublé sa participation à Global Alliance (dotée d'un budget de 15,4 millions de dollars sur cinq ans, dont 7,8 par Nike et 5 par GAP). *« Nous avançons dans ce processus, mais si nos concurrents n'ont pas la même démarche, nous pourrions à la longue ne plus être compétitifs »*, a expliqué Maria Eitel, chargée de l'éthique du groupe.

Chronologie

1992 : Nike publie un premier code de conduite critiqué par les ONG. L'entreprise ne s'engage qu'à respecter la loi.

1997 : Nike fait réaliser des audits sociaux chez ses fournisseurs. Les ONG critiquent le manque de rigueur du contrôle.

1997 : Nike publie un nouveau code de conduite. Arrivée de Maria Eitel au poste de vice-présidente en charge de l'engagement éthique.

1999 : Nike crée la Global Alliance en partenariat avec la Banque mondiale. Cette organisation réalise des audits sociaux auprès des fournisseurs de Nike.

Environnement

Energie solaire

Le département de l'eau et de l'énergie de Los Angeles (LADWP) offre une réduction de 5 dollars par watt aux clients qui achètent des panneaux solaires construits dans la ville et **Siemens** sera le premier à bénéficier de cette mesure incitative. Le leader mondial de la fabrication de panneaux solaires a annoncé l'ouverture d'un site à Los Angeles qui emploiera environ 50 personnes. Le LADWP a prévu un budget de 8 millions de dollars pour ce programme qui, selon ses prévisions, devrait créer 2MW d'énergie photovoltaïque, ou suffisamment pour alimenter 600 foyers. Un système produisant 2 KW d'électricité, satisfaisant 20 à 60 % des besoins d'un foyer, coûterait environ 8 000 dollars, soit une réduction de 56 % grâce au rabais accordé. La Californie connaît des coupures d'énergie chroniques suite à une expérience manquée de dérégulation.

Energie éolienne

L'Allemagne devient le premier producteur d'énergie éolienne avec une puissance installée de 5 432 MW en 2000. Les 9 375 unités éoliennes permettent de satisfaire 25 % de la consommation nationale d'électricité ; selon l'Agence fédérale allemande pour l'énergie éolienne, le marché allemand représente environ 2 milliards d'euros à la fin 2000.

La Belgique, qui disposait du plus important parc d'éolienne en 1987, accuse un net retard avec seulement 13,4 MW de capacité installée. En France, la puissance installée a augmenté de 46 % entre 1999 et 2000 pour atteindre 69 MW.

Capacité installée des principaux producteurs d'énergie éolienne en 2000 (en MW)

Allemagne	5 432
Etats-Unis	2 500
Danemark	2 281
Espagne	2 235

Panel-CFIE, quoi de neuf ?

Les performances sociétales des entreprises du panel-CFIE

Composition du Panel-CFIE au 31 mars 2000

Le Panel-CFIE est un ensemble d'entreprises choisies pour leur représentativité et au sujet desquelles le CFIE mène des études portant sur les performances sociales et environnementales.

Accor	Canal +	Lagardère	Schneider SA
AGF	Carrefour	L'Oréal	Société générale
Air Liquide	Casino	LVMH	Sodexho Alliance
Alcatel	Crédit Lyonnais	Michelin	Suez Lyonnaise des eaux
Alstom	Danone	PPR	TF1
Aventis	Dexia	PSA	Thalès
Axa	EADS	Renault	Total Fina Elf
BNP-Paribas	France Telecom	Rhodia	Valéo
Bolloré	Imerys	Saint-Gobain	Vivendi
Bouygues	Lafarge	Sanofi-Synthélabo	

Investissement

Alcatel a inauguré Armor son nouveau site de production à Lannion (Côtes-d'Armor). Il a nécessité un investissement de 100 millions de francs et permis l'embauche de 150 personnes. 180 créations de poste sont prévues pour cette année ainsi qu'une seconde plate-forme de production de composants optiques en juin.

OGM

Aventis s'est engagé à indemniser les dix-sept Etats américains pénalisés par la découverte du maïs génétiquement modifié StarLink dans le circuit alimentaire. Selon le *New York Times*, l'accord oblige le groupe à payer 25 cents par boisseau, pour les coûts engendrés par la vérification. **Aventis** s'est aussi séparé de trois membres de sa direction.

Brevets

Aventis Cropscience a reçu l'autorisation de l'Office européen des brevets pour des plantes génétiquement modifiées résistantes à un herbicide du groupe, le Glufosinate. La demande avait été déposée en 1987 et acceptée en 1993. Cette décision avait alors été contestée par Greenpeace. Les autorités de Munich ont donné raison aux industriels. **Aventis** commercialise cet OGM, le LibertyLink, au Canada et aux Etats-Unis.

Prêts solidaires

BNP-Paribas et l'Adie (Association pour le droit à l'initiative économique) ont conclu un accord cadre pour la création d'un fonds de prêts solidaires. En 2001 et 2002, 800 chômeurs ou allocataires du RMI devraient bénéficier de ces prêts pour réaliser leur projet d'entreprise. Ce fonds représentera un montant total de plus de 13 millions de francs.

Grands projets

Selon Reuters, la firme française **Bouygues Offshore** a rejoint à la fin du mois de février le consortium mené par **Exxon** concernant le projet très contesté de pipeline reliant le Tchad au Cameroun. Le contrat concerne la fourniture par **Bouygues** des différentes installations et stations de pompage situées sur le tracé de l'oléoduc. **Exxon** prévoit de développer 300 puits de pétrole dans le bassin de Doba.

Le pétrole sera transporté sur plus de 1 000 km au port de Kribi (Cameroun) d'où il sera exporté par voie maritime.

Chine

Carrefour, premier distributeur à s'implanter en Chine, a été rappelé à l'ordre par les autorités de Pékin pour avoir négocié les autorisations d'ouverture de magasin directement avec les autorités régionales. Le groupe dispose de 27 magasins en Chine et emploie 16 000 personnes. Il projette d'ouvrir dix magasins supplémentaires cette année.

Salaires

Les syndicats de **Casino** ont appelé à une journée d'action nationale le 2 février pour exiger la poursuite des négociations annuelles sur les salaires et la prise en compte des revendications de l'ensemble du personnel. Les dernières propositions de la direction de **Casino**, en date du 25 janvier, sont jugées insuffisantes.

Discrimination

Les responsables CFDT du groupe **EADS** ont manifesté le 1er mars contre la discrimination dont ils s'estiment victimes. Les filiales **Socata**, **Sogerma** et **Celerg** sont particulièrement visées. La FGMM-CFDT a sollicité une rencontre avec Philippe Camus, le président du groupe. En 1999, Nicole Notat avait déjà rencontré Yves Michot, alors PDG d'**Aerospatiale**, pour l'entretenir de ce sujet.

35 heures

Le référendum demandé par la CFDT à la direction de **Michelin** a finalement eu lieu. 59,7 % des votants se sont exprimés en faveur de l'accord sur les 35 heures. 95 % des 27 000 salariés concernés y ont participé. Le passage aux 35 heures créera 30 emplois à l'usine de Vannes (Morbihan). De plus, 100 millions de francs d'investissement seront réalisés d'ici à fin 2001 pour moderniser ses ateliers les plus anciens avec en prime 60 emplois créés. Le site de Vannes emploie 800 salariés.

Emploi

La division sièges de **Faurécia** (groupe **PSA**) se développe pour répondre au lancement de la Peugeot 307 et au démarrage de l'usine **Toyota** de Valenciennes. L'équipementier créera une unité de production à proximité du complexe de pièces détachées de **PSA** à Vesoul, unité qui devrait débuter son activité en 2002 et employer 150 personnes.

Discrimination

Le conseil des prud'hommes d'Elbœuf (Seine-Maritime) a retenu la discrimination syndicale à l'encontre de **Renault**. L'industriel devra verser 300 000 francs de dommages et intérêts à un syndicaliste CGT de l'usine de Cléon dont la carrière a été bloquée pendant douze ans.

Restructuration

Electrabel (Suez-Lyonnaise des eaux) supprimera 1 700 emplois d'ici 2003 sur un total de 15 235. Départs naturels et réorientation professionnelle seront utilisés pour la majeure partie. Reste 800 personnes pour qui une solution concertée sera cherchée. Ces suppressions d'emplois visent à maintenir la compétitivité d'**Electrabel** avant la libéralisation du marché de l'énergie. De plus, la firme réorganisera ses structures autour de ses quatre métiers : production, négoce d'énergie, gestion de réseaux et vente.

Environnement

Management

Selon une étude réalisée par l'Ademe sur l'influence du système de management environnemental (SME) sur la politique et la vie sociale de l'entreprise : 56 % des responsables environnement viennent de la promotion interne. Ils occupaient auparavant des fonctions liées à la qualité (28 %), à la maintenance/sécurité (16 %), et aux déchets, stations d'épuration, mesure et contrôle (11 %). Dans 70 % des cas, le responsable environnement consacre une partie de son temps à d'autres responsabilités (qualite et sécurité). La mise en place du SME est assurée à 40 % par des ingénieurs ou techniciens en CDD, 30 % par des stagiaires, 30 % par des ingénieurs ou techniciens en CDI.

Certification

A Taïwan, la toute nouvelle usine d'incinération d'**Onyx (Vivendi)** sera automatiquement certifiée par le simple respect des procédures de travail. Ceci grâce à la double certification ISO 9002 et ISO 14001 reçue par Ta-Ho Onyx et qui porte sur l'ensemble des activités d'incinération dans le pays ainsi que sur l'intégration des procédures de qualité sur l'ensemble des sites.

En fait, en cas de reprise d'un site, la société est qualifiée et un audit validera la qualification. « *Dans le cas d'une entreprise certifiée sur plusieurs sites avec le même certificat, l'acquisition de nouveaux sites peut se traduire par l'extension du périmètre de certification, sans que l'entreprise ait à refaire tout l'audit* », explique Pascale Mienville de l'Afnor.

A Taïwan, **Onyx** dispose de trois incinérateurs, d'une unité de traitement des déchets industriels spéciaux et d'une unité de co-génération. En projet : la construction de deux usines d'incinération. La première consistera en un investissement de 2 milliards de n'ti et la seconde, plus grosse, 3,5 milliards. La filiale incinère 700 000 tonnes de déchets et sa capacité devrait passer à un million et demi de tonnes.

Danone : marketing social ?

Danone supprimera 1 780 emplois en Europe et fermera six usines de son pôle « biscuit » dans cinq pays. Comme l'année dernière dans le cas de la cession de Kronenbourg, les salariés ont appris l'existence d'un plan d'évolution par voie de presse. Les causes sont en revanche clairement énoncées. En 1999, la rentabilité du pôle, 7,9 %, est insuffisante par rapport à celle des deux autres, 12,3 % pour les boissons et 11 % pour les produits laitiers. La faible taille du pôle biscuit est un handicap pour le groupe qui s'est fixé pour objectif ambitieux une rentabilité de 10 % destinée à séduire les actionnaires. Les marchés financiers n'ont pourtant pas cru à l'OPA lancée sur Quaker Oats. L'opération aurait permis d'accroître la taille du pôle et de prendre pied sur le marché américain qui demeure encore *terra incognita* pour Danone. Le groupe doit encore fournir aux marchés la preuve que ses ambitions sont à sa portée.

Le poids des marques

Le marché a donc refusé de donner à Danone les moyens de sa stratégie. Le groupe, qui ne peut réviser ses objectifs sans perdre sa crédibilité, doit retrouver le soutien des investisseurs et accélérer la mise en œuvre de sa politique. En l'occurrence, il s'agit d'harmoniser les marques : moins de marques mais plus grosses. On reste dans la droite ligne des principes énoncés en 1997 : regrouper un maximum de chiffre d'affaires sous un minimum de marques. Au niveau du groupe, quatre marques représentent 50 % du chiffre d'affaires.

La communication publicitaire reste l'instrument privilégié. Il ne s'agit d'ailleurs pas de réduire les dépenses de publicité mais d'accroître son efficacité. Sur un marché très concurrentiel, communiquer, c'est exister. Le montant des frais de publicité a progressé de 26,3 % entre 1996 et 1999, soit un accroissement de 21,4 % de leur poids dans le chiffre d'affaires. En contrepartie, les coûts de production ont diminué de 7,9% (en valeur) sur la même période, passant de 57 % à 50 % du chiffre d'affaires, soit une réduction de 12 % de leur poids relatif.

Des machines et des hommes

Danone va donc adapter son outil industriel. En résumé : moins de lignes de production mais un taux d'utilisation plus élevé et des usines. La direction fonde sa décision sur la comparaison du taux d'occupation des usines Barilla, qui serait de 65 %, et de celui du pôle biscuit de Danone, qui serait en moyenne de 44 %. Lu France serait à 38 %. Evry et Chateauville oscilleraient autour de 33 %. Le site de Cestas qui fabrique le « Petit Ecolier » affiche le meilleur taux avec 75 %. Une bonne performance économique qui masque des mesures de flexibilité : travail de nuit et de week-end.

Les acquisitions se sont multipliées au cours des dernières années. Tous les sites ne fonctionnent pas de la même façon et des doublons subsistent dans la fabrication des produits. Par ailleurs, le groupe s'internationalise rapidement par des rachats, comme en Europe de l'Est, ou en s'implantant, comme c'est le cas en Asie. La stratégie de Danone est financièrement et socialement coûteuse. Les emplois supprimés en France, en Italie, en Hongrie, ou aux Pays-Bas seront au moins pour partie recréés en Asie, où le coût du travail est moindre, pour satisfaire la demande intérieure dont la croissance s'annonce forte.

Amortir le coût social

Danone a toujours tenté d'amortir le coût social des restructurations à répétition par des procédures de reclassement interne ou externe réalisées par Danone Initiatives.

Ce n'est pas la première fois que le groupe est amené à gérer ces diminutions d'effectifs sous les feux de l'opinion[1]. La direction aurait indiqué qu'il entrait dans ses intentions initiales de communiquer le plan au cours du second semestre 2001. Les représentants du personnel avaient été informés en septembre 2000 des réflexions en cours sur l'avenir du pôle biscuit mais sans que les modalités précises ne soient évoquées.

Si l'on remonte plus avant dans le temps, on note l'arrivée de Jean-Louis. Gourbin au poste de directeur général en charge de l'évolution du pôle biscuit en avril 1999. La restructuration à venir lui incombe. Elle est le fruit d'une mise en concurrence des différents pôles du groupe entre eux et avec ceux des autres firmes du secteur agro-alimentaire. Cette pratique est généralisée dans le secteur. Alors que le coût d'acquisition d'une part de marché va en s'accroissant avec le temps, tous les groupes cherchent à réaliser des économies en se réorganisant. Mais les restructurations ont un coût qui modère les effets positifs sur les comptes. Le groupe est pris dans une dynamique à la fois destructrice d'emploi et pas nécessairement créatrice de valeur pour l'actionnaire[2].

Les mesures mises en œuvre par le groupe pour minimiser l'impact social des restructurations ne suffisent pas aux yeux de l'opinion à justifier sa politique. Les parties prenantes de l'entreprise sont d'autant plus exigeantes que les résultats sont excellents et que le groupe affiche un « triple projet économique social et environnemental ». Le premier axe pèse de plus en plus sur les décisions, à mesure que le groupe s'oriente vers une gestion de son développement qui apparaît plus financière qu'industrielle.

EV

[1] En 1996, l'annonce de fermeture des sites de Seclin et Strasbourg avaient déjà fait l'objet de vives polémiques. Lire à ce sujet : Impact Entreprises n° 1.

2 Le montant des dividendes versés progressera de 9 % en 2001 à 283 millions d'euros.

Fonds socialement responsables

L'essor de l'éthique

D'après l'étude réalisée par le Forum sur l'investissement responsable (FIR), sur les 21 fonds socialement responsables créés depuis 1997, 19 l'ont été depuis 1999, ce qui explique que les encours soient passés de 324,5 millions d'euros au 31 décembre 1998 à 777,2 millions au 31 décembre 2000, avec une forte tendance à l'investissement en actions orienté vers la zone euro et l'international. L'encours des fonds socialement responsables obligataires progresse peu, restant stable à environ 400 millions d'euros.

L'étude dénombre cinq profils de fonds investis en actions : les fonds éthiques, respectant un système de valeurs propre à leurs porteurs, les fonds à orientation spécifique, soutenant par exemple les entreprises créatrices d'emploi ou écologiques, les fonds pour le développement durable, investis dans des entreprises respectant des critères prédéfinis, les fonds de fonds et, enfin, les fonds de capital développement.

Le dynamisme est essentiellement le fait des fonds de développement durable, qui représentent 47 % des encours, et des fonds proposés par les grandes banques. Ecureuil 1,2,3 Futur (87 millions d'encours) et Insertion Emploi (53 millions d'encours), tous les deux créés par le groupe Caisse d'épargne, représentent respectivement 11 % et 7 % de l'encours total des fonds éthiques.

Important potentiel de développement

Selon une étude de la Sofrès, les fonds éthiques sont encore mal connus des français : un tiers d'entre eux seulement (et 50 % des actionnaires individuels) connaissent leur existence. Mais ils bénéficient d'un potentiel d'attraction important.

Très rares sont les Français qui jugent que les entreprises « éthiques » seront moins profitables que les autres (7 %). L'opinion dominante est au contraire qu'elles seront plus profitables (43 % dans l'ensemble de la population et 45 % chez les actionnaires individuels). Près de deux tiers des Français et plus des trois quarts des actionnaires individuels jugent que *« c'est important de pouvoir investir dans des entreprises qui se comportent de manière responsable »*.

Enfin, 40 % des Français et 56 % des actionnaires déclarent que *« s'ils avaient de l'argent à placer, ils auraient envie de l'investir dans des fonds éthiques »*.

Indices SRI

Nouveaux indices

FTSE a annoncé la création de FTSE4Good index series, une série de quatre nouveaux indices socialement responsables. L'indice UK est d'ores et déjà prêt. Les indices, Europe, USA et Global suivront dans les prochains mois.

Un comité indépendant sera chargé de s'assurer que les indices reflètent le consensus se dégageant autour des meilleures pratiques sociétales en vigueur. L'évaluation des entreprises s'articule autour de six éléments clés : la perception de l'impact sur l'environnement et la société, l'existence d'objectifs, l'organisation mise en place pour les atteindre, le contrôle de la performance, le *reporting* et la consultation des parties prenantes.

Entrée

Lafarge a intégré le Dow Jones Sustainability Group Index qui regroupe les 64 entreprises les plus avancées en matière de développement durable.

Lafarge est le second adhérent du comité 21, après **ST Microelectronics**, à figurer dans cet indice. **Lafarge** appartient également au World Business Council for Sustainable Development.

Date des assemblées générales	
Vivendi Universal	24/04/01
ST Microelectronics	25/04/01
Canal +	26/04/01
Carrefour	26/04/01
Crédit lyonnais	02/05/01
Air liquide	03/05/01
Alcatel	03/05/01
Société générale	04/05/01
Suez-Lyonnaise des eaux	04/05/01
Axa	09/05/01
Dexia	09/05/01
Valeo	09/05/01
Seb	11/05/01
LVMH	14/05/01
BNP-Paribas	15/05/01
TotalFinaElf	17/05/01
Michelin B	18/05/01
PPR	18/05/01

Rémunérations

Selon une étude du cabinet Proxinvest, les dix rémunérations les plus excessives du CAC 40 se trouvent chez **TF1**, **Equant NV**, **LVMH**, **Canal +**, **Schneider Electric SA**, **L'Oréal**, **Bouygues**, **Vivendi Universal**, **Axa** et **Lagardère**.

Les dix rémunérations les plus contrôlées : **Casino Guichard**, **Crédit lyonnais**, **Alstom**, **EADS NV**, **Alcatel**, **Société générale**, **PSA**, **Sodexho**, **Michelin**, **France Telecom**.

Epargne salariale

Le projet de loi sur l'épargne salariale a été adopté le 7 février 2001 par le parlement. L'article 21 du texte prévoit que « *le réglement* [du plan d'épargne entreprise] *précise, le cas échéant, les considérations sociales, environnementales ou éthiques que doit respecter la société de gestion dans l'achat ou la vente des titres, ainsi que dans l'exercice des droits qui leur sont attachés. Le rapport annuel du fonds rend compte de leur application, dans des conditions définies pas la Commission des opérations de bourse* ». La première mouture du texte rendait obligatoire la prise en compte de critères sociétaux dans le choix des valeurs.

Santé : à quel prix ?

Le 5 mars s'est ouvert à la haute cour de Prétoria un procès opposant l'Association des industries pharmaceutiques (39 des plus grands laboratoires pharmaceutiques) au gouvernement sud-africain accusé de violer la propriété intellectuelle. Les premiers veulent faire déclarer inconstitutionnelle une législation sud-africaine de 1997 qui autorise l'importation de médicaments génériques à bas prix et qui met en place un système de contrôle des prix dans le pays.

Les accords de l'OMC ont pour conséquence d'une part le démantellement des mesures protectionnistes, et d'autre part, la reconnaissance des brevets à tous les domaines industriels et donc à ceux des médicaments vendus sur prescription. Sur le marché pharmaceutique mondial, le marché des médicaments de prescription brevetés est le plus important en terme économique. Lorsque les accords de l'OMC seront pleinement applicables (pour les pays bénéficiant d'un délai maximal en 2006), les pays ne pourront plus protéger leurs industries. L'argumentation des grandes firmes est la suivante : l'existence des brevets, qui permettent de rentabiliser l'investissement, et la libéralisation des mouvements des capitaux permettront d'investir massivement dans les pays en développement et de réduire le prix des médicaments.

Contradictions

Les brevets d'une durée de vingt ans installent une situation de quasi-monopole pour au moins dix ans, sachant que le temps de recherche d'un médicament est de 10 ans. Cette situation de monopole ouvre la voie à des abus de positions dominantes. Il faut donc nuancer l'idée que le prix du médicament dépend essentiellement des coûts de recherche et de production. Ainsi, aux Etats-Unis, le prix des médicaments est beaucoup plus élevé que le prix qui aurait été fixé par la prise en compte des coûts de production et de recherche auxquels on aurait ajouté une marge et les prix se négocient selon d'autres paramètres : par exemple, si un médicament permet d'économiser des frais d'hôpital. Un chercheur d'Aventis affirme ainsi que la marge sur les médicaments est de 75 %.

Pour les firmes, le véritable enjeu réside dans les *blockbusters*, médicaments qui rapportent 1 milliard de dollars par an. La dérégulation n'est donc pas synonyme de baisse des prix. D'ailleurs, pendant les années 1990, l'Amérique latine a connu une augmentation globale du prix des médicaments. Certes, les cinq plus grands groupes pharmaceutiques ont annoncé le 11 mai 2000 sous l'égide de l'Onusida une baisse importante des prix des molécules anti-VIH, mais cette annonce est insuffisante face aux besoins des pays du Sud. Ainsi, certains d'entre eux ont décidé de tenter d'atténuer les conséquences des accords de l'OMC.

Quels recours pour les Etats ?

Il existe une clause de sauvegarde de l'accord sur les droits de la propriété intellectuelle (Trips) validée par l'OMC en 1995. Cette clause permet à un pays de déroger aux règles des brevets *« dans des situations d'urgence nationale »*. Ainsi, les Etats ont deux moyens pour limiter la portée des accords: les importations parallèles et les licences obligatoires. Les importations parallèles permettent à un Etat d'importer le médicament produit par une filiale d'un détenteur de brevet, laquelle opère dans un pays tiers où le médicament est moins cher. Les licences obligatoires, prévues dans les accords de l'OMC, prévoient que les droits d'un détenteur de brevet puissent être limités et donc rendent possible le développement d'une production locale. C'est dans ce cadre que le Brésil et l'Inde ont mené une sorte de « piratage humanitaire » en se lançant dans la production autonome de molécules d'AZT.

Le cas de l'Afrique du Sud, pays qui comptabilise au monde le plus grand nombre de personnes séropositives, 4,2 millions soit près de 10 % de la population, est différent. Ce pays a été soumis a une très forte pression et notamment à celle des Etats-Unis. Après avoir tenté de persuader la communauté de l'illégalité des importations parallèles, et accompagné cette tentative de sanctions telles les taxes sur les métaux sud-africains, les Etats-Unis ont fait marche arrière.

Cependant, le retrait, le 18 avril, de la plainte de 37 des 39 laboratoires apporte une nouvelle dimension au problème. Les pays en développement auraient la possibilité d'utiliser les marges de manœuvre réglementaires des accords de l'OMC.

SC

Site web : http://www.cfie.net

Ce site est appelé à évoluer régulièrement. Pour l'heure, il offre une présentation du CFIE, l'historique des sommaires d'*Impact Entreprises*, quelques dossiers et une galerie de dessins humoristiques. Un forum sera prochainement ouvert et proposera des discussions basées sur les analyses du CFIE concernant les entreprises de son panel.

Prix de l'abonnement : personnes physiques, 200 francs, personnes morales, 550 francs.
Prix au numéro : 100 francs.
Directeur de la publication : Charles Mouttet.
Comité de rédaction : Eric Vidal; Charles Mouttet, Irène Ponsoye, Yann Fradin, Ben Lefetey, Martial Cozette, Sophie Corbillé, Pierre Léon.
Numéro d'ISSN : 1253-4439
Numéro de commission : 1105 G 77519.
Impression : Presse Pluriel, 19 rue Frédérick Lemaître - 75020 Paris. Tél. : 01.43.66.71.53.

CFIE (Centre français d'information sur les entreprises, association loi 1901) : 52, boulevard d'Ornano - 75018 Paris.
Tél. : 01.46.06.07.08. Fax : 01.46.06.05.06.
Courrier électronique : cfie@club-internet.fr.
Site web : http://www.cfie.net

Papier recyclé